



Institut für Europarecht  
Institut de droit européen

# La Convention européenne des droits de l'homme et la Charia

**Dr Mustapha Afroukh**

Maitre de conférences, Université de Montpellier

**Mardi 25 octobre 2022, 17.15 – 19.00**

**Université de Fribourg, Beaugard, salle BQC 2.413,  
Avenue Beaugard 11, CH-1700 Fribourg**

Contact : secrétariat Prof. Samantha Besson  
[claudia.schneuwly@unifr.ch](mailto:claudia.schneuwly@unifr.ch)

La conférence intitulée Convention européenne des droits de l'homme et Charia intervient dans un contexte particulier où les organes de protection des droits de l'homme sont de plus en plus confrontés à un contentieux mettant en cause des aspects de la Charia. Plus encore, la question de sa compatibilité avec les normes protectrices des droits de l'homme est clairement posée. En ce sens, le rapport adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe «Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des États Parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la «Déclaration du Caire»? (2019)» en constitue un exemple significatif. Il conviendra donc de mettre en évidence et classer les différents points de rencontre entre la CEDH et la Charia et de déterminer si le positionnement du juge européen face au particularisme islamique, qui est souvent source de malentendu, rejoint celui d'autres organes de protection des droits de l'homme. Une approche ouverte et décloisonnée du droit international des droits de l'homme est ici essentielle dans la mesure où le sujet amène à s'interroger sur la conciliation entre le principe de l'universalité et une approche pluraliste de la réalisation des droits de l'homme. L'avènement, certes timide, d'un système arabo musulman de protection des droits de l'homme permettra également de nourrir cette approche comparative.

**Mustapha Afroukh** est maître de conférences habilité à diriger des recherches en droit public à l'Université de Montpellier, codirecteur du Master Droit des libertés et du diplôme d'Université Religions et société démocratique. Ses travaux portent sur la protection internationale et européenne des droits de l'homme et les rapports de systèmes (Le Conseil constitutionnel et la Cour européenne des droits de l'homme : vers un nouvel équilibre ? , avec J. Bonnet dir. Anthemis, 2021) ainsi que les rapports entre religions et droits de l'homme, en particulier la manière dont le droit international des droits de l'homme appréhende certaines pratiques, mécanismes issus de la loi islamique (L'islam en droit international des droits de l'homme, Institut Universitaire Varenne, coll. « Transition et justice » 2019 ; « L'application de la Charia en Grèce : la fermeté incomprise de la Cour européenne des droits de l'homme », RTDH, 2019, pp. 925-940). Il dirige la chronique «Droits religieux» à la Revue semestrielle de droit animalier.